

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 190

Artikel: Des critères élastiques
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016077>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

**EXPORTATION D'ARMES :
SEPT SEMAINES AVANT D'ACCEPTER
L'INITIATIVE**

Des critères élastiques

Angola, tous les pays arabes, la Chine de Mao, Dahomey, Salvador, Gabon, Grèce, Guinée portugaise, Honduras, Inde, Israël, Mozambique, Niger, Nigéria, Pakistan, Rhodésie, Zambie, Soudan, Afrique du Sud, Formose, Tanzanie, Turquie, Zaïre et Chypre, telle est la liste des pays frappés d'embargo en Suisse en matière d'exportation d'armes. Nous continuons donc d'exporter vers des pays en guerre comme le Portugal et les Etats-Unis, par exemple.

Parmi les cinq principaux clients de la Suisse (voir ci-contre), la présence de l'Argentine en particulier, témoigne que l'instabilité politique n'est pas un obstacle à la poursuite d'un commerce fructueux pour une infime minorité.

LES PRINCIPAUX CLIENTS DE LA SUISSE

1970¹

Pays	Explosifs	Chars d'assaut	Armes	Munitions	Total
Iran	—	—	35 240 549	8 355 330	43 595 879
Argentine	97 308	10 025 995	9 770 007	—	19 893 310
Espagne	—	—	7 539 847	6 893 500	14 443 347
RFA	140 886	1 494 532	3 400 933	7 873 836	12 910 187
Singapour	—	—	2 645 350	13 022 631	15 667 981

1971²

Pays	Explosifs	Chars d'assaut	Armes	Munitions	Total
Iran	—	—	40 017 004	14 708 470	54 725 474
Argentine	—	1 352 987	2 524 881	2 165 188	67 043 052
Espagne	—	—	770 961	883 313	3 549 303
RFA	19 674	31 697 061	9 459 055	6 298 427	47 474 217
Singapour	—	—	2 927 423	18 829 990	21 757 413

1-2 En francs suisses

EXPORTATIONS D'ARMES VERS LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT¹

1969-1970

Pays	Exportations en millions dol. US ²	Exportations en % du PNB	Exportations en dol. US par habitant ³
Angleterre	200	0,16	3,6
Suisse	18,6	0,09	3,0
USA	580	0,06	2,8
France	90	0,06	1,8
URSS	320	—	1,3
Italie	40	0,04	0,7
Canada	10	0,01	0,45

1 Sans le Vietnam

2 SIPRI, « The Arms with the Third World », 1971

3 Statistiques de l'OCDE

N.B. — Les chiffres ci-dessus ne sauraient indiquer qu'un ordre de grandeur : les statistiques du SIPRI (Stockholm International Peace Research Institute) ne tiennent compte que du secteur des armes lourdes, qui représente au plus néanmoins le 90 % des exportations (le matériel de guerre lourd ne représentait, en 1968, que le 60 % de toutes les exportations suisses).

Ces dernières années, les marchands d'armes suisses forcent le passage sur les marchés tentants offerts par les pays en voie de développement (voir ci-contre). Témoin cette augmentation importante de leurs ventes dans ces régions : 20 millions de francs en moyenne dans les années 68-69, 80 millions en 70 et 98 millions en 71, ce en chiffres absolus; soit 17 % du total des exportations en 68-69, 62 % en 70 et 52 % en 71. Pour mémoire, le texte légal (additif à l'article 11, al. 2) sur lequel National et Etats se sont mis d'accord en mars dernier et qui est si général qu'il ne saurait être invoqué pour stopper cette pénétration croissante des armes suisses dans les pays en voie de développement : « Aucune autorisation ne sera délivrée s'il appert que les livraisons de matériel de guerre risquent de compromettre les efforts de la Confédération dans le domaine des relations internationales, notamment en ce qui concerne le respect de la dignité humaine, l'aide humanitaire et l'aide au développement ».